

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Lecroq, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 18-04 du 11 mai 2023

PANTIN – STADE RAOUL MONTBRAND – ACTE COMPLÉMENTAIRE À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY ET DE LA SSCV MONTBRAND DÉVELOPPEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'occupation temporaire du Domaine Public constitutive de droits réels au profit de la Fédération Française de Rugby et la société NGE signée le 16 juin 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant l'intérêt général attaché à la réalisation du projet de réaménagement total du stade départemental Raoul Montbrand, d'une superficie d'environ 4 ha, sis 202, avenue Jean Jaurès à Pantin (93500),

après en avoir délibéré,

- ACTE la levée des conditions suspensives via l'acte complémentaire de la Convention d'Occupation du Domaine Public constitutive de droits réels tripartite conclue avec la Fédération française de rugby (FFR) et SCCV Montbrand développement,



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'Acte Complémentaire de la Convention d'Occupation du Domaine Public constitutive de droits réels tripartite, ainsi que tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.